

**ADJUDICATION AIDE AU STOCKAGE PRIVE D’HUILE D’OLIVE**  
**Règlements (CE) n° 2016/1238 et (UE) n° 2019/1882**  
**Offre (modèle à utiliser)**

- Adjudication ..... période dont la date limite de dépôt des offres est le :.....
- Raison sociale de l’adjudicataire :.....
- Adresse : .....
- N° d’immatriculation à la TVA :.....
- Nom de la personne à contacter :.....
- N° de téléphone :.....
- Adresse e mail :.....
- Adresse e mail à laquelle doit être adressée la notification des résultats de l’adjudication :  
 .....
- Catégorie d’huile :
  - huile d’olive vierge extra       huile d’olive vierge       huile d’olive lampante
- Quantité proposée (en tonnes) <sup>1</sup> :.....
- Taux d’aide proposé en euros / tonne / jour hors TVA – 2 décimales au maximum :.....
- Montant total (pour une période de référence de 180 jours) : .....

Ce prix s’entend pour une période de stockage contractuel de 180 jours.

Lorsque la quantité proposée a déjà été mise en stock :

- Description des produits déjà stockés :

N° Lot	Quantité (tonnes)	Nom et adresse du lieu de fabrication <sup>2</sup>	Date de fabrication	Origine des produits (pays)	Nom et adresse du lieu de stockage	N°des cuves / cubis

➤ Je soussigné, ....., reconnais avoir pris connaissance des dispositions du cahier des charges relatif au stockage privé d’huile d’olive Campagne 2019-2020, les accepte et m’engage à les respecter. Je reconnais que les droits et obligations liés à la présente offre ne sont pas transmissibles et reconnais avoir pris acte des obligations communautaires en matière de publication des bénéficiaires d’aide, reprises à l’article 13 du même cahier des charges.

➤ Nature de la garantie : ponctuelle  globale

➤ Montant de la caution : .....(50 euros / tonne)

Si globale préciser la date de la caution, son montant et le nom de l’établissement financier ayant délivré la garantie :.....

Nom du signataire..... ..... Fonction.....	Fait à :.....le :.....  Signature et Cachet commercial
--	--

<sup>1</sup> Minimum 50 tonnes

<sup>2</sup> Le lieu de fabrication est entendu comme étant le moulin de fabrication

**Les offres sont à adresser :**

- Par courrier à : FranceAgriMer – Direction Interventions – Service Marchés, certificats et qualité – Unité Intervention sur les marchés et dans les écoles – 12 rue Rol Tanguy – TSA 20002 – 93555 MONTREUIL CEDEX

- Par courriel à : [stockage-prive@franceagrimer.fr](mailto:stockage-prive@franceagrimer.fr)

Le délai pour la présentation des offres de chacune des adjudications est le suivant :

- première période du 21 novembre 2019 au 26 novembre 2019,
- seconde période du 12 décembre 2019 au 17 décembre 2019,
- troisième période du 22 janvier 2020 au 27 janvier 2020,
- quatrième période du 20 février 2020 au 25 février 2020.

**Il expire à douze heures (heure de Bruxelles).**

**L'offre ne peut être ni retirée ni modifiée tant avant qu'après la clôture de ce délai.** Toute offre déposée un samedi, un dimanche ou un jour férié est réputée avoir été déposée le premier jour ouvrable suivant le jour du dépôt.

## ENGAGEMENT DE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

CAUTION PONCTUELLE- POUR DEPOT D'UNE OFFRE DE STOCKAGE PRIVE D'HUILE D'OLIVE -

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro RCS ou SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse de l'agence]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

**[Supprimer ou barrer les mentions inutiles]**

- **[Pour les établissement de crédit dont le siège social est situé en France, ou succursales établies sur le territoire français d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat qui n'est ni membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou société de financement dont le siège social est situé en France].**

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers,

- **[Pour tout établissement de crédit ou société de financement dont le siège social est situé dans un Etat membre autre que la France]**

déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L. 511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

- **[Pour les sociétés d'assurance]**

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel et déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L. 310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro RCS ou SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil cedex – et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

toute somme en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre des règlements communautaires applicables à la suite de :

- sa demande d'aide dans le cadre de la conclusion et l'exécution de contrats privés de stockage d'huile d'olive (Règlement d'exécution (UE) 2019/1882)

Le présent cautionnement prendra fin une fois qu'il aura été prouvé, conformément aux règles spécifiques de l'Union et à la satisfaction de l'autorité compétente, que l'obligation garantie a été remplie.

Fait à **[lieu]**,

Le **[date]**

Signature autorisée avec identification du signataire et cachet

**ENGAGEMENT DE CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE****CAUTION PERMANENTE****- POUR DEPOT D'UNE OFFRE DE STOCKAGE PRIVE D'HUILE D'OLIVE -**

Nous, soussignés, **[nom de l'organisme habilité à se porter caution]**, dont le siège social est situé au **[adresse de l'organisme]**, immatriculés au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro RCS ou SIRET]**, représenté par **[nom, fonction, adresse de l'Agence]**, ayant tous pouvoirs à cet effet,

**[Supprimer ou barrer les mentions inutiles]**

- **[Pour les établissements de crédit dont le siège social est situé en France, ou succursales établies sur le territoire français d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat qui n'est ni membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou société de financement dont le siège social est situé en France].**

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers,

- **[Pour tout établissement de crédit ou société de financement dont le siège social est situé dans un Etat membre autre que la France]**

déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L. 511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

- **[Pour les sociétés d'assurance]**

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentiel et déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L. 310-2, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro RCS ou SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy TSA 20002 – 93 555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de **[en chiffres et en lettres]**,

toute somme, en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre des règlements communautaires applicables à la suite de :

- sa demande d'aide dans le cadre de la conclusion et l'exécution de contrats privés de stockage d'huile d'olive (Règlement d'exécution (UE) 2019/1882)

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société **[nom de la société garantie]** pour laquelle cette dernière en aura donné à l'Etablissement l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société **[nom de la société garantie]**, pourra être transmis à l'Etablissement par courrier ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par l'Etablissement au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société **[nom de la société garantie]** d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. L'Etablissement veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société **[nom de la société garantie]** de l'état des engagements reçus et mainlevées données par l'Etablissement au titre de la présente garantie.

Le présent cautionnement prendra fin une fois qu'il aura été prouvé, conformément aux règles spécifiques de l'Union et à la satisfaction de l'autorité compétente, que l'obligation garantie a été remplie.

**Fait à [lieu],**

**Le [date]**

Signature autorisée avec  
identification du signataire et cachet

## **ANNEXE IV**

### **CONDITIONS A REMPLIR PAR LES OPERATEURS OLEICOLES POUR LE DEPOT D'UNE OFFRE DE STOCKAGE PRIVE D'HUILE D'OLIVE**

(Annexe VII du Règlement délégué (UE) 2016/1238)

Les opérateurs oléicoles relèvent de l'une des catégories suivantes:

- a) une organisation de producteurs ou une association d'organisations de producteurs qui a été reconnue en vertu de la législation nationale en vigueur de l'État membre concerné;
- b) un moulin d'extraction d'huile d'olive qui remplit les conditions définies par l'État membre concerné;
- c) une entreprise de conditionnement d'huile d'olive qui remplit les conditions définies par l'État membre concerné.

Si l'opérateur oléicole ne s'acquitte pas des obligations établies par le présent règlement ou les règlements (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil<sup>3</sup>, (UE) n°1307/2013 du Parlement européen et du Conseil<sup>4</sup> ou (UE) n°1308/2013, il ne peut présenter une offre ou une demande d'aide au stockage privé dans un délai de 12 mois à compter de la date à laquelle les motifs de cette non-conformité ont été corrigés.

Cette disposition ne s'applique pas dans les cas visés à l'article 64, paragraphe 2, points a) à d), du règlement (UE) n°1306/2013 ou si la non-conformité est d'ordre mineur.

---

<sup>3</sup> Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil (JO L 347 du 20.12.2013, p. 487)

<sup>4</sup> Règlement (UE) n°1307/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (CE) n° 637/2008 du Conseil et le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil (JO J 347 du 20.12.2013, P. 608)

## **ANNEXE V**

### **LISTE NON EXHAUSTIVE DES LABORATOIRES ANALYSE DE COMPOSITION**

**Coût HT de chaque analyse pour une détermination en €**

N°	Laboratoire	Code Postal Ville	Acidité oléique	Indice de peroxyde	Coût total HT	Analyse de 1 <sup>ère</sup> intention	Appel
1	Laboratoire Agricole Roussière Bec (L.A.R.B.)	13832 Chateaufrenard Cedex	18	29	47	X	X
2	LABORATOIRE COOPERATIF D'ŒNOLOGIE-LACO	26790 Suze la Rousse	16,40	30,60	39,36 (2 analyses)	X	X
3	CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER	13626 Aix en provence Cedex 1	20	32	52	X	X
4	ITERG	33610 Canejan	32	46	78	X	X
5	PHYTOCONTROL LABORATOIRE ANALYSE	30035 Nimes	41	41	68 (2 analyses)	X	X

- (1) analyses payées par le stockeur
- (2) le laboratoire choisi pour l'appel doit être différent de celui choisi pour l'analyse de 1<sup>ère</sup> intention
- (3) analyses payées par le stockeur si l'analyse d'appel confirme le résultat de 1<sup>ère</sup> intention

**Cette liste correspond aux laboratoires pouvant être choisis par le stockeur.**

**Elle est susceptible d'être modifiée à tout moment. D'autres laboratoires ont été consultés pour lesquels nous attendons une offre de tarification au jour de la publication du cahier des charges sur le site internet.**

**Les coûts sont donnés à titre informatif sur la base des éléments communiqués par les laboratoires. Ils ne sauraient engager la responsabilité de FranceAgriMer**

**ANNEXE VI**

**INTENTION DE MISE EN STOCK SOUS STOCKAGE PRIVE**

Conformément à l'article 5.1 du cahier des charges

*En application de l'article 46 du Règlement d'exécution (UE) 2016/1240, le contractant doit notifier à FranceAgriMer le délai pour l'entrée en stock pour les produits non encore stockés, le nom et l'adresse de chaque lieu de stockage privé et les quantités correspondantes.*

**Etablir un bulletin par contrat et par intention d'entrée pour chaque lieu de stockage**

**Le bulletin doit parvenir à FranceAgriMer au plus tard cinq jours ouvrables avant le début de l'entrée en stock<sup>5</sup>.**

**DESCRIPTION DES PRODUITS A LIVRER**

Nature du produit	N° Lot	Quantité (tonnes)	Nom et adresse du lieu de fabrication <sup>6</sup>	Date de fabrication	Origine des produits (pays)
<input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge extra <input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge <input type="checkbox"/> Huile d'olive lampante					
<input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge extra <input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge <input type="checkbox"/> Huile d'olive lampante					
<input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge extra <input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge <input type="checkbox"/> Huile d'olive lampante					

**NUMERO DE CONTRAT :** .....

**PREMIERE ENTREE EN STOCK :**     OUI     NON

**CONTRACTANT**

- Raison sociale :.....
- Adresse : .....
- Lieu de départ : .....

**LIEU DE STOCKAGE DESTINATAIRE**

- Raison sociale :.....
- Adresse du siège social : .....
- Adresse du lieu de stockage : .....

**DATE PREVUE D'ENTREE EN STOCK :** .....

**HEURE PREVUE D'ENTREE EN STOCK :** .....

<sup>5</sup> 5 jours ouvrables, date d'entrée non comprise. Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas entendus comme étant des jours ouvrables.

<sup>6</sup> Le lieu de fabrication est entendu comme étant le moulin de fabrication

En adresser l'avis à FranceAgriMer

Fait à .....le. :.....

- Direction Interventions  
Service Marchés, certificats et qualité  
Unité Intervention sur les marchés et dans les écoles  
Courriel : [stockage-prive@franceagrimer.fr](mailto:stockage-prive@franceagrimer.fr)
- Service territorial de FranceAgriMer compétent pour le  
lieu de stockage

Signature et Cachet commercial

## **ANNEXE VII**

### **ETAT DE REALISATION ET MISE EN STOCK**

Conformément aux articles 4.2 et 5.3 du cahier des charges

**CONTRAT N°** .....

#### **CONTRACTANT**

➤ Raison sociale : .....

➤ Adresse : .....

➤ Lieu de départ : .....

#### **LIEU DE STOCKAGE**

➤ Raison sociale : .....

➤ Adresse du siège social : .....

➤ Adresse du lieu de stockage : .....

#### **ENTREE EN LIEU DE STOCKAGE**

(partie à renseigner par le lieu de stockage)

Nature du produit	Date d'entrée en stock dans le lieu de stockage	Quantité (en tonnes)	Localisation précise des cuves / cubis dans le lieu de stockage
<input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge extra <input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge <input type="checkbox"/> Huile d'olive lampante			
<input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge extra <input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge <input type="checkbox"/> Huile d'olive lampante			
<input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge extra <input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge <input type="checkbox"/> Huile d'olive lampante			
<input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge extra <input type="checkbox"/> Huile d'olive vierge <input type="checkbox"/> Huile d'olive lampante			

Le .....	Signature et cachet du CONTRACTANT ou de son REPRESENTANT
----------	---

- *Etat à fournir dans les 5 jours après chaque entrée en stock*
- *Si besoin, état récapitulatif par contrat regroupant les états intermédiaires à fournir dans le mois suivant la fin des opérations de mise en stock*

**ANNEXE VIII**

**BULLETIN DE SORTIE DE STOCKAGE CONTRACTUEL - DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE**

Conformément aux articles 8 et 10 du cahier des charges

*En application de l'article 53 du Règlement d'exécution (UE) 2016/1240, le contractant doit notifier à FranceAgriMer son intention de destocker les produits en indiquant les cuves de stockage concernées.*

Etablir un bulletin par contrat et par sortie.

**Le bulletin doit parvenir à FranceAgriMer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de sortie<sup>7</sup>.**

**A adresser impérativement :**

- Au siège social de FranceAgriMer  
**Par courrier à :** FranceAgriMer - Direction Interventions - Services Marchés, certificats et qualité  
Unité Intervention sur les marchés - 12 rue Rol-Tanguy - TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX  
**ET par courriel à :** [stockage-prive@franceagrimer.fr](mailto:stockage-prive@franceagrimer.fr)
- Au lieu de stockage concerné
- Au service territorial de FranceAgriMer par mail

**Nature du produit** (Cocher le type de produit)

- HUILE D'OLIVE VIERGE EXTRA
- HUILE D'OLIVE VIERGE
- HUILE D'OLIVE LAMPANTE

**Type de conditionnement** (Cocher le type de produit)

- CUVE
- CUBI

**N° de contrat** (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)

.....

**Contractant** (Raison sociale et adresse) .....

.....

.....

N° FranceAgriMer .....

**Lieu de stockage** (Raison sociale et adresse)

.....

.....

N° FranceAgriMer si connu .....

(Réservé à FranceAgriMer) N° FranceAgriMer .....

N° Cuve Cubi	En cas de sortie partielle, numéro de la sortie (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> ...)	Date sortie de stockage contractuel (jj/mm/aaaa)	Poids (en tonnes)	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer

<sup>7</sup> 5 jours ouvrables, date de sortie non comprise. Les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas entendus comme étant des jours ouvrables.

## **Demande de paiement**

Je demande le paiement de l'aide au stockage privé pour le lot faisant l'objet de la présente sortie.

*Case à cocher uniquement en cas de sortie totale du lot ou en cas de dernière sortie du lot.*

*J'ai bien noté que les réfections éventuelles seront calculées par FranceAgriMer sur la base des constatations faites par les contrôleurs.*

Je suis informé que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison/sociale (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet dédié (<http://telepac.agriculture.gouv.fr>) pendant 2 ans à compter de la date de publication initiale. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1 250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code.

Ces données pourront être traitées par les organes de l'Union et de l'Etat compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union.

Les informations relatives à la publication de listes de bénéficiaires d'aides, les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en œuvre par FranceAgriMer et les conditions d'exercice des droits « informatique et libertés » sont consultables sur la page : <https://www.franceagrimer.fr/RGPD>

Fait à....., le .....

Signature et cachet commercial

**ANNEXE IX**

**AVIS DE SORTIE – DURANT LA PERIODE CONTRACTUELLE**

En application de l'article 53 du Règlement d'exécution (UE) 2016/1240, le contractant doit notifier à FranceAgriMer son intention de destocker les produits en indiquant les cuves de stockage concernées.

Etablir un bulletin par contrat et par sortie.

**Le bulletin doit parvenir à FranceAgriMer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de sortie.**

**A adresser impérativement :**

- Au siège social de FranceAgriMer  
**Par courrier à :** FranceAgriMer - Direction Interventions - Services Marchés, certificats et qualité  
Unité Intervention sur les marchés - 12 rue Rol-Tanguy - TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX  
**ET par courriel à :** [stockage-prive@franceagrimer.fr](mailto:stockage-prive@franceagrimer.fr)
- Au lieu de stockage concerné
- Au service territorial de FranceAgriMer par mail

**Nature du produit** (Cocher le type de produit)

- HUILE D'OLIVE VIERGE EXTRA
- HUILE D'OLIVE VIERGE
- HUILE D'OLIVE LAMPANTE

**Type de conditionnement** (Cocher le type de produit)

- CUVE
- CUBI

**N° de contrat** (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)

.....

**Contractant** (Raison sociale et adresse) .....

.....

.....

N° FranceAgriMer .....

**Lieu de stockage** (Raison sociale et adresse)

.....

.....

N° FranceAgriMer si connu .....

(Réservé à FranceAgriMer) N° FranceAgriMer .....

N° Cuve Cubi	En cas de sortie partielle, numéro de la sortie (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> ...)	Date sortie de stockage contractuel (jj/mm/aaaa)	Poids (en tonnes)	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer

J'ai bien noté que l'aide est payée uniquement lorsque la période de stockage contractuel respecte la durée de stockage de 180 jours. Sauf cas de force majeure, si pour la quantité totale stockée, je ne respecte pas la fin de la période de stockage contractuel, le montant de l'aide pour le contrat en question est réduit de 10% pour chaque jour calendrier de non respect. La garantie reste acquise si la quantité stockée au cours de la période de stockage contractuel est inférieure à 97% de la quantité contractuelle.

Fait à....., le .....

Signature et cachet commercial

## **ANNEXE X**

### **PROTOCOLE DE PESEE STOCKAGE PRIVE D'HUILE D'OLIVE**

Les pesées sont réalisées par un contrôleur sur place avec l'aide du personnel du lieu de stockage.

Les pesées peuvent porter sur au moins 5 % des quantités de chaque offre.

La sélection est faite par le contrôleur sur place en veillant à la représentativité de l'échantillon.

#### **A / STOCKAGE EN CUBI**

##### **1 – MATERIEL DE PESEE :**

- Un certificat de métrologie récent (12 mois maximum lors du contrôle), délivré par un organisme agréé et attestant que les appareils de pesée ont fait l'objet d'une vérification, devra pouvoir être présenté à tout moment.
- Les instruments de pesée sont vérifiés avant leur utilisation : mise à zéro, poids tarés.
- Relever l'imprécision de l'instrument de pesée (mentionnée sur la bascule ou sur tout document émanant du fabricant).

##### **2 – PESEE DES EMBALLAGES VIDES :**

**Le principe est de procéder à des pesées dites brutes, c'est à dire de produits emballés, et pour obtenir le poids net, d'ôter du poids brut, le poids de l'emballage tout en tenant compte de l'imprécision des instruments de pesée ou de mesure.**

- Détermination du poids moyen d'un emballage vide en pesant quelques emballages vides.
- En l'absence d'emballages vides sur le site de stockage, le poids d'un emballage vide à retenir est celui annoncé sur la fiche du fabricant de l'emballage (à fournir par le contractant). En cas de doute, il pourra être procédé à une vérification du poids annoncé par un contrôle ultérieur auprès du fabricant de l'emballage, à organiser par le contractant.

##### **3 – CONTROLE DE PESEE :**

- Le contrôle de pesée consiste à comparer le poids moyen net d'un cubi et celui annoncé par le contractant.
- Le poids moyen net d'un cubi est déterminé par différence entre le poids brut moyen et le poids moyen d'un emballage.
- Le contrôleur appose son tampon personnel sur les étiquettes des cubis pesés.

##### **4 – DEFICIT DE POIDS :**

- Le poids du contrat est considéré conforme lorsque l'écart entre le poids contrôlé des cubis sélectionnés et le poids déclaré par le contractant pour ces cubis n'est pas supérieur à l'imprécision de l'instrument de peser. La quantité contractée est alors considérée effectivement entrée en stock.
- A l'inverse, si l'écart de poids est supérieur à l'imprécision de l'instrument de peser, alors le poids déclaré ne peut être retenu car non jugé non-conforme et la règle ci-après s'applique.
- En cas de résultat non conforme : le poids retenu pour l'aide sera obtenu en multipliant le poids moyen net contrôlé par le nombre de cubi du contrat, sauf si le contractant ou son représentant conteste le résultat. Indiquer dans votre rapport que le contractant ne conteste pas votre résultat.
- Cas de contestation du résultat : élargir la pesée à une deuxième tranche de 5 % supplémentaires.
  - ➔ Si le poids moyen net obtenu à partir des deux séries de pesées est conforme c'est-à-dire que l'écart entre le poids constaté et celui déclaré est inférieur à l'imprécision de l'instrument de pesée, alors la quantité contractée est alors considérée effectivement entrée en stock.
  - ➔ Si le poids moyen net obtenu à partir des deux séries de pesées est non-conforme ; le poids retenu est celui constaté sauf en cas de maintien de la contestation de la part du contractant. Dans cette dernière hypothèse, procéder à une pesée pour une nouvelle et dernière tranche de 5 % de la quantité. Les règles définies pour la pesée de la deuxième tranche s'appliquent mutatis mutandis ; sauf celle autorisant le contractant à maintenir sa contestation.

## **B / STOCKAGE EN CUVE**

### **1 – CONTROLE DE VOLUME :**

Un coefficient de jauge sera appliqué équivalent à 0.916 pour le transformer en Kg.

- Equilibre des niveaux avant de contrôler le volume d'huile dans la cuve,
- Relevé du volume indiqué sur la jauge auquel sera appliqué le coefficient 0,916 pour le transformer en kg ;
- Sinon quantification du vide afin de déterminer le volume d'huile d'olive présent dans la cuve, utiliser l'annexe relative aux calculs de volumes chaque fois que nécessaire. Calculer l'imprécision de votre mesure en y appliquant une incertitude de + ou - 5 % (idem valeur prévue en inventaire stockage public).
- Le contrôleur appose son tampon personnel sur les étiquettes des cuves pesées.

### **2- DEFICIT DE POIDS :**

- Le poids du contrat est considéré conforme lorsque l'écart entre le poids contrôlé des cuves sélectionnées et le poids déclaré par le contractant pour ces cuves n'est pas supérieur à l'imprécision de la pesée (sauf si cuve avec jauge, auquel cas, il n'est pas calculé d'imprécision). La quantité contractée est alors considérée effectivement entrée en stock.
- A l'inverse, si l'écart de poids est supérieur à l'imprécision de la mesure, alors le poids déclaré ne peut être retenu car non jugé non conforme et la règle ci-après s'applique.
- En cas de résultat non conforme le poids retenu pour l'aide sera le poids contrôlé, sauf si le contractant ou son représentant conteste le résultat. Indiquer dans votre rapport que le contractant ne conteste pas votre résultat.
- Cas de contestation du résultat : élargir la pesée à une autre cuve c'est à dire l'équivalent d'une deuxième tranche de 5 % supplémentaires.
  - ➔ Si le poids moyen net obtenu à partir des deux séries de pesées est conforme c'est-à-dire que l'écart entre le poids constaté et celui déclaré est inférieur à l'imprécision de l'instrument de pesée, alors la quantité contractée est alors considérée effectivement entrée en stock.
  - ➔ Si le poids moyen net obtenu à partir des deux séries de pesées est non-conforme ; le poids retenu est celui constaté sauf en cas de maintien de la contestation de la part du contractant. Dans cette dernière hypothèse, procéder à une pesée pour une troisième et dernière cuve de la quantité. Les règles définies pour la pesée de la deuxième tranche s'appliquent mutatis mutandis ; sauf celle autorisant le contractant à maintenir sa contestation.
- L'extension à une deuxième ou troisième cuve n'est mise en oeuvre que si la quantité est stockée dans au moins deux ou trois cuves.

## **ANNEXE XI**

### **PROTOCOLE DE PRELEVEMENT STOCKAGE PRIVE D'HUILE D'OLIVE**

Des prélèvements sont à effectuer sur au minimum 5 % de la quantité totale contractée. L'échantillon doit être représentatif.

#### **1 – Réalisation des prélèvements**

Cuve : Réalisation des prélèvements élémentaires à trois niveaux si possible (supérieur, médian et inférieur), mais pas à moins de 10 cm du fond.

Cubi : après avoir écarté une couche supérieure d'huile de 10 cm si celle-ci est figée, réalisation d'un seul prélèvement au moins 500 ml ou 750 ml si le contractant souhaite un échantillon.

Versement du prélèvement dans un récipient.

#### **2 – Mélange des prélèvements uniquement dans le cas de cuve**

Tous les prélèvements effectués, dans les mêmes proportions, seront mélangés pour former l'échantillon global homogène dont la taille sera de 1 litre.

#### **3 – Préparation des échantillons**

Cuve : répartition de l'échantillon global en 2 bouteilles de 250 ml (ou 3 si le contractant souhaite en conserver une), propres et sèches.

Cubi : dès qu'il est liquide sinon utilisation d'une douille à pâtisserie, placement via un entonnoir de chaque échantillon dans 2 ou 3 bouteilles de 250 ml propres et sèches (3 ou 4 si le contractant souhaite en conserver une).

Remplissage de chaque bouteille puis fermeture avec une capsule. Protection de chaque bouteille de papier aluminium pour la protéger de la lumière sauf dans le cas de bouteilles opaques. Placement de chaque bouteille, accompagnée du bulletin d'analyse, dans un sac en plastique transparent puis scellement du sac.

#### **4 – Destination des 2 (ou 3) échantillons**

- Un premier échantillon (dit échantillon de 1ère intention) est transmis au laboratoire sélectionné par le contractant parmi la liste fournie par l'Unité Intervention sur les marchés et dans les écoles de FranceAgriMer.
- Un deuxième échantillon (dit échantillon d'appel) est conservé par le contractant et utilisé en cas de contestation des résultats de l'analyse du premier échantillon transmis au laboratoire.

Ces deux échantillons sont scellés et conservés à l'abri de la chaleur et de la lumière.

- Le troisième échantillon est remis au contractant s'il en a fait la demande au début des opérations de prélèvement des échantillons.

#### **5 – Envoi de l'échantillon au laboratoire**

Le premier échantillon est :

- envoyé par FranceAgriMer par Chronopost dans une boîte isotherme avec des plaques eutectiques préalablement congelées et contenant la pochette de procédure de retour dans laquelle est glissée le formulaire pré affranchi "Colissimo retour" dûment complété. L'envoi est effectué au cours des 3 premiers jours de la semaine,

ou bien,

- déposé directement par FranceAgriMer au laboratoire.

Toutes les précautions utiles seront prises pour protéger des chocs les bouteilles (utilisation de papier à bulles ou papier journal pour les bloquer dans la boîte).